



# Observatoire de la Dépense Publique

*Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo*

Contacts : E-mail : [odeprdc.pplateforme@gmail.com](mailto:odeprdc.pplateforme@gmail.com) [www.odeprdc.org](http://www.odeprdc.org)  
Tél : +243 826801954 ; 840620956

---

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N°04/5/2020**

**Contrôle des marchés publics en RDC : Défaillance et inefficacité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de la Direction Générale de Contrôle des marchés publics.**

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) informe l'opinion que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) vient de procéder entre les mois d'avril et mai 2020 au recrutement de 30 (trente) agents et cadres. Ces agents sont en train d'être formés à l'hôtel Campo dans la commune de la Gombe.

Outre son inopportunité en ce moment d'état d'urgence sanitaire liée à la riposte contre le COVID-19, ce recrutement s'est effectué en violation de l'article 74.2 du décret n°10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en sigle « ARMP », qui dispose : « Le personnel de l'ARMP est recruté **sur concours** par le Directeur Général ». Aucun appel à concurrence n'a été lancé dans le cas d'espèce.

Pour rappel, l'ARMP a pour mission d'assurer, en République Démocratique du Congo, la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégations de service public (article 4 du décret n° 10/21). Cette régulation s'exerce notamment par le contrôle a posteriori des procédures de passation et d'exécution des marchés à travers des audits et enquêtes devant aboutir à des sanctions pénales, administratives ou civiles.

Il convient de constater malheureusement que les événements actuels, caractérisés par des violations massives et systématiques des procédures en matière des marchés publics, révèlent une défaillance manifeste des organes de contrôle des marchés publics dont l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

Il ressort de dossiers des marchés publics qui font l'actualité que la DGCMP a accordé des avis de non-objection aux dossiers lui soumis et des autorisations spéciales de recourir à la procédure de gré à gré en dehors de motifs légaux prévus aux articles 42 et 43 de la loi n° 10/010 du 27 avril 2010. Cette attitude de la DGCMP est d'autant plus surprenante qu'elle est chargée de contrôler a priori les actes des acheteurs publics. Sa défaillance ou sa connivence est une des causes des irrégularités actuellement constatées. Elle devrait être interpellée pour cela.

En ce qui concerne l'ARMP, sa défaillance dans la détection et le traitement des irrégularités des procédures des marchés constatées aujourd'hui démontre l'inefficacité de son action, malgré les dénonciations lui faites notamment par l'ODEP directement (lettre de dénonciation de l'attribution de gré à gré irrégulier d'un contrat de partenariat public-privé à la société SECAD et lettre de dénonciation de la tentative de passation irrégulière du marchés de construction et de réhabilitation des bâtiments abritant la résidence du Président de la République des juin et juillet 2019) pour la transformation des déchets ménagers de la Ville de Kinshasa marchés de PPP) ou indirectement notamment le « *rapport du contrôle citoyen de l'exécution du budget de l'Etat de janvier à Septembre 2019 : Faiblesse de la transparence et de la Redevabilité, irrégularité des procédures, indiscipline budgétaire dominant* », daté de décembre 2019.

En vue de remédier à cette situation et d'éviter la défaillance de ces organes, l'ODEP propose ce qui suit au Premier Ministre Chef du Gouvernement :

- 1) L'annulation pure et simple des recrutements effectués par l'ARMP en ce moment pour inopportunité et irrégularité ;
- 2) La conduite d'un audit organisationnel de l'ARMP et de la DGCMP en vue notamment de dégager les causes de dysfonctionnement actuels de ces deux institutions et de proposer des mesures individuelles et institutionnelles de redressement.

Fait à Kinshasa, le 14/05/2020

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique

**Florimond MUTEBA TSHITENGE**  
Président du Conseil d'Administration

